



CHSCT-EP DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

En début de séance, l'ensemble des représentants des personnels donne lecture d'une déclaration liminaire regrettant l'absence de la p-dg.

Table des matières

L'importance des visites médicales de prévention (médecin référent).....	1
Mise en place de l'IDV et de la PRS : point d'avancement.....	1
Des installations de caméra de surveillance sur certains sites ?.....	2
Rappel sur la procédure d'évacuation du mercure.....	2
Un état des lieux sur le risque suicidaire à Météo-France.....	2
Les risques professionnels à Météo-France Sport.....	2
Principales observations du réseau des ISST (inspections sécurité et sûreté au travail faites depuis 2017).....	3
Suivi des actions.....	3
Évaluation des RPS pour les CSP administratifs (travaux d'un stagiaire en psychologie du travail – M. Bruno Rivière).....	4
Point sur la création du département regroupant les assistants de prévention.....	4
Quels impacts de la loi de transformation de la fonction publique sur l'organisation des CHSCT de Météo-France ?.....	4

L'importance des visites médicales de prévention (médecin référent)

Un agent de Toulouse n'a pas souhaité répondre à la convocation du médecin de prévention, en raison, selon lui, qu'il y aurait ingérence dans sa sphère privée. Le médecin de prévention de Toulouse de l'importance de ses missions, DSR/D appuie ses propos et souligne son rôle indispensable. L'importance de faire des convocations en bonne et due forme est soulignée. La Médecine du travail est en cours de réforme, les projets de la DGAFP renforcent le rôle de l'employeur et du responsable de l'agent. L'administration prend l'action de sensibiliser les directeurs.

Mise en place de l'IDV et de la PRS : point d'avancement

Certains agents restructurés depuis le 1^{er} janvier ont reçu des fins de non-recevoir à PRS (prime de restructuration de Service). La direction indique qu'une note précisant les choses va être diffusée sur la PRS et l'IDV. Le service des payes/retraites a fait des simulations pour une vingtaine d'agents. On note que les conditions de l'IDV (Indemnité de Départ Volontaire) vont être modifiées par la loi de transformation de la Fonction Publique, loi publiée cet été mais on en attend les décrets d'application.

Un décret devrait prévoir la possibilité de « toucher le chômage », l'ARE, l'allocation de retour à l'emploi : www.lassuranceretraite.fr. Une Foire Aux Questions « FAQ » est à venir.

Des installations de caméra de surveillance sur certains sites ?

Il y a un projet d'installation de caméras à Aix mais DSR/D ne semble pas au courant. Il est rappelé qu'il y a interdiction de filmer certaines zones (médical, salle de pause, locaux syndicaux...), que l'employeur doit désigner un responsable devant s'assurer de la base légale du dispositif. Les agents doivent être au courant. Le délégué à la protection des données à MF, Emmanuel Legrand, doit être contacté pour tout projet de ce type. Il y a par ailleurs la CNIL pour les informations sur ces droits à l'image et pour les réclamations. Exemple : avec demande préfectorale, obligation de griser la partie extérieure à MF.

Rappel sur la procédure d'évacuation du mercure

Actuellement on vide des bâtiments, on retrouve des thermomètres, bidons de mercure... Pour le mercure, il existe des containers adaptés à Toulouse : il faut contacter Lionel Coliniaux SG/LP/LSR. Attention : ne pas les transporter n'importe comment. L'administration prend la rédaction d'un mode opératoire qui précisera l'enlèvement des déchets dangereux.

Un état des lieux sur le risque suicidaire à Météo-France

La psychologue du travail Olivia Conflant interpelle le CHSCTEP sur ce risque important existant à Météo-France suite aux restructurations et à l'évolution de l'âge de la population (53 ans d'âge moyen, une pyramide des âges inversée, c'est à dire la pointe en bas) : états dépressifs, consommation d'addictions, isolement social.

Une enquête est prévue suite à tentative de suicide à MF. L'objectif au final est d'écrire une procédure utilisable par tous pour la prévention du suicide. Une journée spéciale de rencontre est prévue pour les médecins de prévention, infirmières et assistantes sociales avec des spécialistes pour lister les précautions à prendre autour de ce sujet lourd. Les ASP (les Assistants de Prévention) ont été sensibilisés lors de leur séminaire.

En France, la population entre 45/54 ans est exposée à un plus grand risque surmortalité. Il y a en France 1 suicide toutes les heures (1 tentative toutes les 4 minutes), c'est devenu un problème grave de santé publique. SNM-CGT souligne l'inquiétude manifeste des agents de Météo-France, qui pourrait se renforcer tout particulièrement aux dates limites de positionnement sur des postes de l'Instance de Concertation Préfiguratrice. Les résultats de cette ICP devront aussi faire l'objet d'un accompagnement particulier.

L'administration rappelle que les directeurs et chefs de services sont à la disposition des agents qui le souhaitent.

Les risques professionnels à Météo-France Sport

Marianne Lyon Caen intervient en tant que représentante de Météo-France Sport (MFS). Elle se dit heureuse que le CHSCT-EP se préoccupe de cette activité et admet que certains éléments d'une vidéo qui faisait la promotion de MFS ait pu marquer les préventeurs sensibles aux risques professionnels. Mme Lyon Caen demande une inspection d'une manifestation sportive qui serait réalisée par l'ISST.

Elle admet que des agents travaillent beaucoup d'heures par semaine et que ce service est atypique. Les agents qui s'y impliquent font subir à leur équipe en DIR le contre-coup de leur implication car ce sont autant de « ressources » en moins pour les services qui sont déjà flux tendu. Elle reconnaît que son service ne dispose pas encore d'un plan de prévention des risques mais explique qu'il y a bien eu identification des risques et des mesures à prendre. Elle annonce aussi la formation des agents aux habilitations travaux en hauteur et électriques. Pour s'orienter vers une position positive, elle souhaite l'ouverture d'un poste d'ASP au sein de son service. Alors qu'on réduit le nombre d'ASP locaux ?

Après une suspension de séance, une motion est adoptée : **Le CHSCT-EP refuse un ASP interne à MF Sport. Il propose d'abonder le CSP/ASP d'un ETP à 100% pour subvenir entre autre aux besoins de MFS (20/30%). Ce poste supplémentaire sera prioritairement issu des ASP actuels.**

Vote à l'unanimité des représentants des personnels.

Principales observations du réseau des ISST (inspections sécurité et sûreté au travail faites depuis 2017)

Une synthèse est faite des observations recueillies auprès du réseau des ISST

Les directions de Météo-France ont pris la mesure de l'importance d'une bonne prévention des risques professionnels, de l'amélioration des conditions de travail et des avantages qui découlent pour le collectif. Les CHSCT se réunissent régulièrement et les débats sont en général constructifs. Des efforts restent nécessaires afin de consolider l'organisation en place et de respecter l'ensemble des obligations réglementaires.

La direction générale de Météo-France devra veiller à ce que la réorganisation de l'établissement ne dégrade pas l'organisation de la politique de prévention de la santé et de la sécurité au travail mise en place. La baisse des effectifs des services supports ne doit nullement conduire à une dégradation des compétences notamment techniques nécessaires pour maintenir la sécurité des agents dans les bâtiments administratifs.

Les ISST rappellent l'importance du rôle de proximité et du positionnement du conseiller et des assistant.e.s de prévention pour assister et conseiller les directions. Ils s'inquiètent de la suppression des divisions administratives dans les directions locales, qui pour certaines auront un effectif inférieur à cinquante personnes et peu d'expertise à leur disposition en matière de la santé sécurité au travail. La demande de conseils y sera probablement forte.

En 2019, les services de Météo-France sont confrontés à plusieurs défis dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

- poursuivre la formation du personnel pour une meilleure appropriation des enjeux de la prévention des risques professionnels, notamment les risques psychosociaux ;
- former les nouveaux membres des CHSCT issus des dernières élections professionnelles afin de maintenir un dialogue social efficace ;
- réfléchir au périmètre des CT et CHSCT dans la nouvelle organisation avec la désignation des représentants de l'administration (ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines, notamment la mise en place des CSP) ;
- assurer les bonnes conditions de travail pour les travailleurs à distance et le respect des règles concernant l'hygiène, la sécurité au travail, et la prévention médicale.

La CFDT félicite l'ISST de ses rapports et ainsi que sa présentation.

Suivi des actions

Formation travail à distance : en cours par des formations organisées par SG/RH/FP : volonté que ces formations soient en miroir (agent/hiérarchique) et obligatoire.

Règlement intérieur : les organisations syndicales rappellent que l'élaboration d'un règlement intérieur n'est pas opportun actuellement aux vues des divers et nombreux groupes de travail en cours, ainsi que la surcharge des activités à A3ST, sans oublier les préoccupations actuelles des agents. L'administration annonce qu'elle doit prioriser les GT et que celui de l'élaboration d'un règlement intérieur sera plutôt sur début 2020.

Plan de prévention : il doit être aussi pluriannuel (ISST)

Évaluation des RPS pour les CSP administratifs (travaux d'un stagiaire en psychologie du travail – M. Bruno Rivière)

M. Rivière présente son rapport de stage. 51 agents se sont exprimés lors de la phase exploratoire, dont 12 entretiens, ce qui représente 46% des effectifs consultés.

Pour 41% la situation de travail est tendue, dont 43% ont le sentiment de ne pas être soutenu : bien en dessous de la norme (25%). 35 % des agents se disent satisfaits, les autres sont moyennement ou totalement insatisfaits, soit 65 % : ce qui représente 2 agents sur 3 ! De même, 2 agents sur 3 sont dans l'incapacité de réaliser un travail de qualité : ce conflit de valeur signifie une dégradation du travail à la pratique en CSP.

Les expositions aux RPS des administratifs tiennent en 3 points :

- Exigences et intensité du travail et notamment « qui fait quoi »
- Autonomie et marge de manœuvre : compétence dégradée et pas de reconnaissance
- Rapports sociaux au travail : inquiétude sur l'avenir de l'Établissement

L'intégralité de la présentation sera mise à disposition, c'est une action de l'administration.

Il est proposé de produire une grille d'évaluation des risques RPS, qu'il faut s'approprier ; elle serait utilisable pour les Documents Uniques (selon Gilles Vadé, assistant de prévention) et pour toute réorganisation, par exemple la prochaine constitution du CSP/ ASP. Cette enquête préfigure malheureusement les risques professionnels qu'expérimenteront les agents des prochaines réorganisations : PREVI, DEV... Abondement de RPS assuré !

Point sur la création du département regroupant les assistants de prévention

Les postes sont publiés depuis le 9 octobre avec un scénario à 9 ETP.

La localisation géographique ne doit pas entrer en ligne de compte. 4 agents sont fléchés : 1 sur Saint-Mandé, 2 à Toulouse et 1 au Mans, et un ASP en poste actuellement à temps partiel est jugé prioritaire pour postuler, appartenant déjà à la famille de métier.

Quels impacts de la loi de transformation de la fonction publique sur l'organisation des CHSCT de Météo-France ?

Après la loi de transformation de la Fonction Publique publiée le 6 Août, des décrets d'application sont attendus.

Il y a aura notamment la mise en place de CSA (comité social d'administration) à la place des Comités Techniques. A l'intérieur de ces CSA, on pourra siéger en formation spécialisée autour des questions Hygiène Sécurité et Conditions de Travail.